

**Livre des délibérations du comité exécutif
Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Président

Secrétaire

Procès-verbal de la séance d'ajournement du comité exécutif de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, tenue le **mardi 22 janvier 2019**, à 19 h, au siège social de la Commission scolaire, au 2255, avenue Sainte-Anne, à Saint-Hyacinthe.

Est présent, monsieur le président :

Flibotte, Richard.

Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :

Croteau, Sophie, commissaire parent,
Croteau, Steve,
Favreau, Jacques,
Martin, France,
Noël, Pierre,
Simard, Élyse.

Avait prévenu de son absence, madame la commissaire :

Donais, Sylvie.

Est aussi présent, monsieur :

Camirand, Daniel, directeur général adjoint et secrétaire général,

Sont invitées, mesdames :

Gagnon, Sagette, régisseuse aux communications,
Girard, Sylvie, directrice du Service des ressources financières,
Langelier, Chantal, directrice du Service des ressources humaines,
St-Germain, Karina, directrice des Services éducatifs et responsable de l'organisation scolaire.

Ouverture de la séance

Monsieur Richard Flibotte, président, procède à l'ouverture de la séance.

Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Jacques Favreau propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel quel.

E-19-01-40

Livre des délibérations du comité exécutif Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019

E-19-01-41 Mesdames et messieurs les commissaires ayant tous reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits par la loi, madame Élyse Simard propose et il est unanimement résolu d'exempter le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019, et de l'approuver tel quel.

Comptes à payer pour la période du 27 septembre au 29 octobre 2018

E-19-01-42 Sur recommandation du comité de vérification des comptes à payer, madame France Martin propose et il est unanimement résolu d'entériner le paiement des comptes pour la période du 27 septembre au 29 octobre 2019 pour un montant de 4 634 466 \$.

Huis clos

E-19-01-43 Madame Élyse Simard propose et il est unanimement résolu de siéger à huis clos pour étudier le point qui suit à l'ordre du jour.

Retour en assemblée délibérante

E-19-01-44 Monsieur Pierre Noël propose et il est unanimement résolu de revenir en assemblée délibérante.

Mises à pied pour incapacité physique

E-19-01-45 Madame Sophie Croteau propose et il est unanimement résolu de procéder à la mise à pied pour incapacité physique de madame **Marie-Claude Goupil**, et ce, à compter du 6 février 2019 au soir, en vertu de l'article 5-3.00 de la convention collective.

E-19-01-46 Madame France Martin propose et il est unanimement résolu de procéder à la mise à pied pour incapacité physique de madame **Michèle Bertrand**, et ce, à compter du 11 février 2019 au soir, en vertu de l'article 5-3.00 de la convention collective.

Suspension d'un membre du personnel syndiqué

E-19-01-47 En fonction du dossier présenté par la direction du Service des ressources humaines, monsieur Jacques Favreau propose et il est unanimement résolu de suspendre sans traitement madame **Diane Gallant**, agente de bureau classe I du Service des ressources financières, du 24 janvier au 6 février 2019 inclusivement.

